

S

ervices, ministères et autres vocations

Regards bibliques

Jésus Asurmendi

professeur à l'Institut catholique de Paris

P

rélude

L'appel, au récit d'Actes 6,1-7, est habituel dans la réflexion concernant les ministères dans la communauté chrétienne, comme en 1 Co 12. Ces deux textes, parmi d'autres, permettent d'aborder la question d'un point de vue plus théorique dans le cas de la lettre aux Corinthiens et dans une perspective narrative et plastique pour ce qui est du texte de Luc. L'intérêt et l'importance de ce dernier, du point de vue théologique, ne sont pas moindres, loin de là, que ceux du texte paulinien, plus spéculatif. Il n'y a pas de prééminence du discours spéculatif par rapport au récit ni vice-versa. Le Nouveau Testament est constitué de textes plutôt spéculatifs, tels ceux de Paul, et de narrations, les quatre évangiles, tous des récits, qui en font également partie.

Dans une perspective biblique plus large, il n'est pas inutile non plus de constater que ces questions se posent et qu'elles évoluent dans l'Ancien Testament. Cette problématique, en effet, touche l'organisation et l'animation de la communauté. En l'occurrence, l'expérience d'Israël est beaucoup plus longue que celle enregistrée dans les textes exclusivement chrétiens. Les occasions et les conflits concernant les vocations et les services ont été encore plus nombreux dans l'histoire d'Israël que dans les quelques soixante-dix ans reflétés par les écrits du Nouveau Testament.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de « copier ». La référence du chrétien dans ce domaine, comme dans bien d'autres, ne se pose pas en termes de répétition à l'identique mais, au contraire, dans le paradigme de l'inspiration créative. Et, comme cela s'impose dans toute activité relevant quelque peu de l'humain, il convient d'inclure l'évaluation des charismes, des services, des vocations et d'autres ministères dans la réflexion qui les concerne. C'est cela aussi que l'Écriture fait, sans toujours le dire de manière explicite.

Les « sept » d'Actes 6, 1-7

Le récit de Luc répond parfaitement à l'adage bien connu, « *la fonction crée l'organe* », qui pourrait être décliné ainsi : la nécessité crée l'outil. Actes 6, 1-2 place le décor avec simplicité. L'attention aux veuves de langue grecque serait, au dire des disciples de ce même groupe, négligée par rapport à celles de langue hébraïque. Il s'agit donc de discrimination de la part des apôtres ; d'ailleurs, c'est par rapport au service des tables, qu'ils assurent aussi, que surgit la plainte. Le problème étant ainsi défini, les apôtres convoquent l'ensemble des disciples en « assemblée générale », non seulement consultative mais décisionnelle. Il en ressort la reconnaissance mutuelle de l'assemblée des disciples et des apôtres et l'installation, par ces derniers, des sept. Il faut noter que les sept ont des noms grecs. L'un d'eux, Nicolas, est explicitement identifié comme d'origine païenne. Ce qui voudrait dire que les autres sont des juifs de la diaspora parlant grec.

Luc aime bien les récits nets et sans arêtes, quitte à ne pas être en cohérence avec d'autres éléments de son récit global. Ainsi, en lisant Actes 6, 1-7, on aurait le sentiment que les tâches sont bien réparties et différenciées. Aux apôtres la prière et le service de la parole, aux sept le service des tables. Pour parler familièrement, une forme de division du travail au service de l'efficacité et du bien de tous. Dans l'imaginaire chrétien classique, une sorte de parallèle au célèbre couple « Marthe et Marie » (Lc 10, 38-41). Les apôtres auraient ainsi trouvé leurs « Marthe(s) » ! Ils peuvent alors se consacrer aux tâches « nobles et sacrées », la prière et le service de la parole.

Sauf que les choses sont plus subtiles. On ne sait pas trop si les apôtres ont continué peu ou prou à s'occuper des tables, après la mise en orbite des sept. Ce qui est certain, en revanche, c'est que les sept n'ont pas été cantonnés ou ne se sont pas limités eux-mêmes au service des tables.

Et comme Luc le fait souvent, après avoir brossé le tableau de la distribution des tâches, il prend un malin plaisir à montrer le contraire dans les récits qui suivent immédiatement¹. Ainsi Étienne, le premier des « sept », « *plein de grâce et de puissance, faisait des grands prodiges et signes au milieu du peuple* » (6, 8), apparaît à la hauteur de Pierre. On ne peut pas dire, en effet, que son discours soit le plus insignifiant de l'ensemble du livre quant à sa longueur et à sa densité théologique ! A la suite de son assassinat, beaucoup se dispersent en Judée et en Samarie et, littéralement, « *évangélisent la parole* ». Philippe, le deuxième de la liste des « sept », se met à annoncer (*kerusso*) le Christ (Ac 8, 5). Difficile de trouver un verbe plus dense que celui-ci pour parler du « *service de la parole* » (8, 1b-40). De deux choses l'une : ou bien la répartition des tâches entre les apôtres et les « sept » est mal faite, ou bien la plainte concernant les veuves des disciples grecs a donné lieu, en fait, à un élargissement général des ministères, y compris du service de la parole.

Rétrospective

Les nécessités agissent également comme des révélateurs dans les textes vétérotestamentaires, où certaines personnes sont investies de missions et de fonctions particulières. Les événements, encadrés dans le temps et l'espace, mettent en marche le ressort de l'action. Dans le livre des Juges, par exemple, ces célèbres personnages sont toujours liés à la libération de telle ou telle tribu ou de l'ensemble d'Israël, à un moment précis, dans un territoire déterminé. Tâches plutôt ponctuelles, mais qui peuvent se renouveler à tout moment en fonction des événements et des besoins. Événements, circonstances et besoins nouveaux font surgir des tâches et des fonctions nouvelles et en font abandonner d'autres avérées inutiles. La raison basique de l'instauration de la monarchie en Israël n'est autre que la nécessité

politique et militaire de l'unité des forces et des hommes. Mais dans le contexte religieux de l'époque, la nouvelle institution ne pouvait pas exister dans le temps sans la caution religieuse. Le livre de Samuel est transparent quant à l'origine de la monarchie de David : ses origines comme chef de bande et mercenaire, au service des ennemis de son propre peuple (1 S 22, 1-2 ; 27). Il faut alors lire 1 S 16, 1-13 pour trouver la légitimité religieuse de David². Tout au long du livre des Juges, qui pointe déjà le passage de l'époque de ces sauveurs/juges « occasionnels » à l'affermissement de la monarchie, on oscille entre la nostalgie de la royauté comme institution forte et son rejet comme inutile, oppressive et mortifère. Ceci apparaît clairement dans l'affaire de la monarchie d'Abimélek (Juges 6-9). L'attitude hostile envers la monarchie reflète une défiance pour la nouveauté, certes, mais probablement aussi l'expérience négative de l'institution royale, celle des rédacteurs de ces textes. Ces événements que l'on peut décrypter avec une clé purement sociologique et politique, la Bible les contemple d'un point de vue théologique. Juges et rois sont situés, établis et jugés dans une perspective religieuse.

Et si, dans le passage du temps des juges à celui de la monarchie, on peut constater une évolution en quelque sorte naturelle dans le panorama général de l'Écriture, deux types de ministères nettement différenciés vont apparaître. Des tâches et des fonctions deviennent des métiers et s'institutionnalisent; d'autres n'apparaissent pas comme telles. Prêtres, juges, rois et sages relèvent des métiers, les prophètes des fonctions non institutionnalisées. Tout en n'oubliant pas que nous parlons ainsi des prophètes qui ont été reçus par la Bible comme des manifestations authentiques de la présence de Dieu au milieu de son peuple et en sachant que les prophètes de métier existaient bel et bien.

Les tâches institutionnalisées, prêtres, juges, rois et sages, comme c'était le cas habituellement jadis et jusqu'à il y a peu de temps, deviennent en quelque sorte « génétiques ». Le métier se transmet de père en fils. Ce qui présente des garanties de bonne transmission du savoir (surtout dans le cas des prêtres) et du pouvoir (particulièrement évident pour ce qui est de la royauté).

En revanche, dans le cas des prophètes, bien qu'ils se soient aussi institutionnalisés et apparaissent articulés au pouvoir, tous n'entrent pas dans le moule. A tel point que les prophètes « reçus » dans l'Écriture se révèlent particulièrement critiques vis-à-vis des institutions établies.

Le juge, le sage et le prêtre, en régime de monarchie, sont une émanation du roi, véritable clé de voute de la société dans son ensemble, dans la gestion du quotidien, de l'habituel.

Le portrait biblique du prophète, au contraire, se dessine comme le cri du présent, la parole inattendue, le lecteur du moment, le décrypteur de l'actualité dans son rapport au passé et à l'avenir. L'enracinement et l'émergence du prophète de l'actualité, du présent, du vécu par lui et son peuple montrent l'intérêt et les limites de ce ministère, de cette vocation. Les voix prophétiques apparaissent dans des moments difficiles et critiques, même si les temps n'en ont pas l'air. Dire les racines et le sens de ce que vit le peuple lui est vital. Seulement ainsi l'horizon peut s'ouvrir. Mais cette spécificité du ministère prophétique dit aussi ses limites car la voix du prophète ne peut pas retentir en permanence. Et ce qui est vrai du point de vue du temps l'est également concernant l'espace. Le prophète parle en immersion. Dans un lieu géographique et social précis, qui ne se transpose pas mécaniquement mais, éventuellement, à la suite d'une nouvelle immersion dans d'autres lieux et d'autres temps.

Légitimité et réception

Tout service et toute institution, tout ministère, est confronté à ces deux miroirs : la légitimité et la réception. Impossible d'y échapper, tôt ou tard. La légitimité d'une fonction, d'une institution, d'un service se pose souvent au début, quand ils apparaissent comme réponse à une situation donnée, à un besoin déterminé. Elle pose souvent question, en cours de route, aux moments de crises, de doutes. Elle apparaît de manière aiguë quand la disparition des fonctions approche, quand on fait le bilan, quand se cristallise la question cruciale de l'adéquation entre ce que l'institution en cause est censée faire et ces résultats. Quand la peur et la ghettoïsation identitaire polluent les instances et les réseaux de l'institution. Plus sa défense devient rigide et outrancière, plus sa légitimité apparaît fragile et creuse, quoiqu'en disent les ténors idéologiques des institutions en question. Pensons un instant aux discours à propos de la monarchie, à la veille de la Révolution française. La légitimité est jaugée à l'aune de son effica-

cité. Le temps qui passe, et change la donne, met en doute les services et les institutions comme réponses aux besoins et aux problèmes qu'ils étaient censés résoudre, à ceux auxquels ils devaient, au moins en partie, répondre.

Le sacerdoce naît de la nécessité d'assurer le service d'un sanctuaire, lieu ou objet censé être manifestation de la divinité. Le cas le plus typique et « archaïque » de ce point de vue est, probablement, le récit de Juges 17-18. Pour servir le culte familial, on installe d'abord le fils de la maison. Avec l'arrivée de quelqu'un du métier, on lui confie le poste. La célébration de la Pâque israélite est également parlante. C'est le père de famille qui sacrifie la victime. Sacrifice sans lieu précis, il est impossible de l'articuler à un ministre qui, par nature, est lié à un lieu. C'est des circonstances et des nécessités qui naissent les institutions. Après quelques siècles, le sacerdoce a disparu de la vie d'Israël : le sabbat, la Pâque et les autres fêtes qui configurent sa foi sont désormais dégagés du lieu, de l'espace. Quant à la Torah, l'autre pilier essentiel, elle est par nature nomade et n'a pas besoin de lieu spécifique. N'ayant donc plus de lieu précis, défini et établi, les institutions religieuses qui en dépendent disparaissent.

La nécessité est devenue vertu. La réalité deux fois millénaire du sanctuaire a montré la non-nécessité du Temple et, par conséquent, de ses desservants. La relation entre Israël et son Dieu ne passe pas obligatoirement par le Temple. Il y a eu Israël avant le Temple et après le Temple. La question de la légitimité du sacerdoce ne se posera plus faute de Temple qui le justifie.

Les livres prophétiques témoignent de l'importance de la légitimité des prophètes. Le sujet demanderait à être traité plus en détail mais il suffira de dire que l'on touche là le difficile problème des vrais et des faux prophètes. Car tous, les vrais et les autres se présentent comme de véritables envoyés du Dieu d'Israël : « *Ainsi parle le Seigneur...* », disent-ils d'une seule voix. Comment faire la différence entre le grain et la paille ? Le problème est si compliqué que la Bible est dans l'incapacité de donner une réponse clés en main pour un discernement efficace et rapide. Mais cette situation n'empêche pas de se poser la question de la légitimité. Elle apparaît, entre autres, dans les récits appelés de « vocation » : Is 6 ; Jr 1, 4-19 ; Ez 1-3 ; Amos 7, 10-17. Comme n'importe quel écrivain, le responsable de ces récits d'appel écrit le prologue, l'introduction de son œuvre, en

dernier, une fois que l'ensemble de l'œuvre est rédigé. L'introduction suppose le corps du livre fait, établi. Elle sert à tirer les grands fils des textes qui viennent après et qui en seront le déploiement. C'est à la vue de l'œuvre que l'on voit se dessiner son profil, ses racines et son horizon. C'est l'ensemble de l'œuvre qui permet de sentir et de saisir la présence de Dieu dans la vie, les dires et les faits du prophète, légittimant ainsi la personne et le personnage. Ce que disent les récits d'« appel » dans les textes que nous venons de citer.

La légitimité des prophètes s'accompagne d'un autre volet, celui de la réception. S'il y a eu beaucoup de prophètes ou prétendus tels dans l'histoire d'Israël, peu ont été reconnus, acceptés et reçus. Comme pour ce qui est de la légitimité, la réception joue un rôle clé. Et bien entendu nous n'avons pas dans l'Écriture un manuel, un catalogue avec des consignes précises et des critères définis une fois pour toutes qui auraient présidé à la réception des prophètes. Au vu du résultat de cette réception, on peut en tirer des lignes de force. On peut constater les points communs, les postures similaires, les constantes, les absences systématiques.

Un grand principe apparaît dès lors concernant les prophètes : ce n'est pas la fonction qui légitime le message, mais le message qui légitime la fonction. Ce principe, qui est particulièrement opératoire pour ce qui est des prophètes, vaut aussi pour le reste des fonctions, appels, services, vocations et autres ministères : ce n'est pas le ministère, le service qui légitime le message, mais le message qui légitime la fonction. Ce principe s'avère être constitutif à l'heure de comprendre, d'évaluer et d'inventer ministères et services, vocations et appels. Il permet aux communautés de revenir à l'essentiel. Et toutes les tentatives institutionnelles pour protéger la fonction des exigences du message seront vaines³.

Les derniers textes vétérotestamentaires vivent dans la constatation du silence prophétique à leur époque (Ps 74, 9 ; 1 M 9, 27). Les écrits de Paul établissent la dimension incontournable des prophètes dans l'Église (1 Co 12, 28-30 ; Rm 12, 6-8 et, en outre, dans l'épître « paulinienne » Ep 4, 11). Et tout le Nouveau Testament met au clair le noyau dur et essentiel de la foi chrétienne : le baptême. C'est de cette immersion dans le Christ et de l'accueil qu'il nous fait que tout coule. C'est du baptême que coulent, disparaissent, s'inventent et se découvrent dans le temps et dans l'espace, vocations et services, fonc-

tions et ministères. Leur légitimité et leur réception se trouvent et se nouent dans la plongée baptismale. Il ne faudra jamais l'oublier à l'heure de regarder le présent et l'avenir, forts de la référence biblique. L'arbre auquel nous sommes greffés, c'est le Christ. Et filant un peu plus la métaphore paulinienne il ne faudrait pas se perdre en jouant avec branches et feuilles et oublier l'arbre et ses racines. ■

NOTES

1 - Il joue de la même façon sur le partage des biens dans la communauté. En 4, 32 il nous dit que ceux qui possédaient des biens les vendaient et partageaient le produit avec ceux qui en avaient besoin. Tout de suite après (4, 36), il raconte le cas de quelqu'un, avec nom et prénom, qui fit ce geste. Et, dans le récit de 5, 1-11 il raconte le cas de ceux qui, ayant menti dans une affaire similaire, ont été punis de mort. On peut dire que le sommaire généralisant de 4, 32-36 ne s'accorde

pas bien avec les statistiques que Luc fournit lui-même.

2 - L'ordre dans lequel se trouvent ces épisodes dans le livre de Samuel n'est certainement pas chronologique.

3 - Il suffit de penser aux turbulences, aux scandales de la pédophilie où les silences étourdissants prétendaient défendre fonctions et institutions au détriment du message.